



ARRETE DU MAIRE

N° 2026-02-020

**Portant création provisoire d'une réglementation de circulation
Rue Bayard / Cours Grégoire et Cours de la Place à Saint André de Sangonis.**

Le Maire de la commune de SAINT ANDRE DE SANGONIS,

Vu les articles L 2213 et L 2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R 411, R411-8, R 411-25 et R 417-6 en matière de circulation et de stationnement sur la voie publique,

Vu le Code Pénal notamment son article R 610-5,

Vu l'instruction ministérielle modifiée sur la signalisation routière en date du 24 Novembre 1967,

Vu la demande déposée par la société CITEC ASSAINISSEMENT concernant le curage du réseau des eaux usées,

Considérant qu'il convient de prendre toutes dispositions pour assurer le bon déroulement de ces travaux,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le **mercredi 11 mars 2026**, sur le Cours de la Place et le **jeudi 12 mars 2026**, sur le Cours Grégoire, de **8h00 à 16h00**, la circulation sera alternée manuellement en raison d'un chantier mobile.

Le **jeudi 12 mars 2026**, de **8h00 à 16h00**, la circulation sera interdite rue Bayard. Une déviation sera mise en place par le demandeur des travaux.

La matérialisation de cette interdiction ainsi que l'affichage du présent arrêté seront mis en place et entretenus par le demandeur 48 h avant le début des travaux.

ARTICLE 2 : Le balisage, la signalétique, la protection des piétons et des automobilistes seront à charge du demandeur.

ARTICLE 3 : Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Gignac, M. le Chef de service de Police Municipale, M. le Directeur du pôle Technique ainsi que tous les personnels placés sous leurs ordres, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Au demandeur : CITEC ASSAINISSEMENT
- Au Chef de Service de la Police Municipale
- À la Gendarmerie de Gignac
- Au service urbanisme - Mairie de Saint André de Sangonis
- Au service technique - Mairie de Saint André de Sangonis
- Centre de Secours des Pompiers - caserne de Gignac

Fait à Saint André de Sangonis, le 19 février 2026

Jean Pierre GABAUDAN

Maire

